

À envoyer à:
Banque Migros SA
LOANSV
Case postale
8010 Zurich

Versement du capital à partir l'âge de 59/60

selon art. 3 OPP3

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Rue/n°
Nom	Case postale
Prénom	NPA/localité
Date de naissance	Pays
N° de compte de prévoyance	Numéro AVS/Numéro d'assurance sociale <small>(756.xxxx.xxxx.xx)</small>

Domicile au moment du versement

- Suisse (une annonce est faite à l'Administration fédérale des contributions à Berne)
 Étranger (lors du versement, l'impôt à la source est déduit conformément au tarif du canton de Zurich)

État civil actuel

- marié(e) / partenariat enregistré
 célibataire / veuf/veuve / divorcé(e)

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte des indications suivantes:

- Le versement du capital de prévoyance est possible au plus tôt à partir de 59 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes.
- Aucun versement partiel n'est admis.
- Après réception et approbation de la demande de versement, un dépôt éventuel est vendu et crédité sur le compte de prévoyance dans les cinq jours ouvrables, indépendamment du moment du versement.

Le preneur / la preneuse de prévoyance doit remettre les documents suivants:

Copie du passeport ou de la carte d'identité

Informations sur les modalités de paiement:

Date de versement souhaitée: <small>(max. 3 mois dans le futur):</small>
Nom de l'institut bancaire:
IBAN / n° cpte:
Au nom du preneur / de la preneuse de prévoyance:

Par ma signature, je certifie que les données mentionnées sur le présent formulaire sont correctes. Si la Fondation de prévoyance de la Banque Migros devait subir un préjudice du fait de fausses indications sur le domicile, je m'engage par la présente à l'indemniser immédiatement, à sa première demande.

Date

Signature du preneur / de la preneuse de prévoyance